



ARRÊTÉ MUNICIPAL – VILLE DE LAVAL

N° DRP 2023-080 en date du 18 juin 2023

**ARRETE D'INTERDICTION DE MANIFESTATIONS DE PLEIN AIR EN RAISON D'UNE
ALERTE METEOROLOGIQUE CLASSEE ORANGE LE DIMANCHE 18 JUIN 2023**

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu l'article L 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'alerte météorologique de vigilance orange transmise par la Préfecture en date du 18 juin 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire les manifestations de plein air en raison d'une alerte météorologique de vigilance orange – vent violent et risqué de fortes chutes de grêle,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des biens et des personnes.

ARRÊTONS

Article 1er

Le dimanche 18 juin 2023, à compter de 13 h, il est interdit d'organiser des manifestations de plein air en raison des conditions météorologiques.

Article 2

Les responsables organisateurs d'évènements devront se conformer à cette décision.

Article 3

Monsieur le directeur général des services de la ville, Monsieur le directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,
Pour le maire et par délégation
Madame Christine DROGUET,
Adjointe au maire